



ACCUEIL DE LOISIRS ACLAM

Séjour sportif

REGLEMENT INTERIEUR

Nom et Prénom de l'enfant :

Préciser le nom du responsable légal, si différent de celui de l'enfant :

Article 1

L'association ACLAM organise l'Accueil de loisirs au Pôle Enfance ainsi que le Sport Loisirs Ados sur Marigny et assurent l'accueil des enfants âgés de 4 à 17 ans de la Communauté de Communes de Marigny, lors des mercredis et des vacances pendant l'année scolaire. L'équipe d'animation propose des activités diversifiées et adaptées aux différents groupes d'âge, suivant le projet pédagogique établi par l'équipe. Des stages et mini-séjours sont également régulièrement proposés.

Article 2

N° d'agrément DDCS : 0500087CL000110

Le mini-camp se déroulera du lundi 5 au vendredi 9 mai 2014. Arrivée le lundi 5 mai à 10h à la base de loisirs l'Ecluse de Condé sur Vire, départ le vendredi 9 mai à 16h à la base de loisirs l'Ecluse de Condé sur Vire.

Article 3

Encadrement suivant la législation Jeunesse et Sport en vigueur.

Article 4 : Les Locaux

Le séjour se déroulera à Condé sur Vire. Les enfants seront hébergés dans un gîte. Suivant la réglementation de Jeunesse et Sport, il n'y aura pas de mixité.

Article 5 : Tarifs

Ils sont remis aux parents à l'inscription, fixés pour le séjour.

Une carte d'adhésion annuelle et par famille est obligatoire.

L'inscription est obligatoire à l'avance. Le règlement se fera à réception de la facture.

Article 6 : Absence

Les absences non prévues 48h (ouvré) à l'avance, ne seront pas remboursées, sauf sur certificat médical. N'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur téléphonique de l'ACLAM au 02.33.55.78.99 ou au Pôle Enfance 02.33.72.23.98.

Article 7 : Règle de vie

Les enfants sont invités aux respects des personnes, de leurs copains, du matériel et des jeux (rangements...)

Les gros mots, bagarres, crachat etc.... obligeront à des excuses et peuvent être un motif de renvoi si besoin.

Les enfants sont sous la responsabilité de l'équipe d'encadrement durant la semaine. Ils ne pourront quitter le centre, sauf en cas exceptionnel de demande des parents (une décharge de responsabilités devra être signée).

Objets de valeurs

Nous conseillons de ne pas apporter d'objets de valeurs (portable, ipod, bijoux...). **Nous ne sommes pas responsables en cas de vol.**

Nouvelles aux parents

Des nouvelles aux parents seront données quotidiennement par la directrice au pôle enfance de Marigny. De plus, des temps libres définis avec l'équipe d'animation seront mis en place pour téléphoner aux parents.

Argent de poche

Nous conseillons de ne pas prendre d'argent de poche.

Médicaments

Les traitements médicaux ne pourront être donnés que sur ordonnance.

Article 8 : Les parents ont l'obligation

- ⇒ d'accompagner l'enfant à l'intérieur du gîte d'hébergement et de venir le rechercher en fin de séjour : ceci pour informer l'équipe d'animation des arrivées et des départs des enfants.
- ⇒ d'informer l'équipe d'encadrement de toutes les informations concernant l'enfant tant au niveau médical, familial (traitement médical, décision de justice en cas de garde partagée...)

Article 9 : Les indispensables

Un trousseau est remis lors de l'inscription. Il comporte l'essentiel des vêtements à prendre.

Article 10 : Les Photos

Au cours du stage, votre enfant peut être photographié par l'équipe d'animation ou la presse locale à des fins de promotion ou d'affichage interne à l'Accueil de Loisirs. Sauf avis de votre part, ce document vaut pour accord.

Fait à Marigny, le

Signature du ou des représentants de l'enfant